Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-102-1

Ottawa, le 24 novembre 2005

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2005-102 en date du 16 novembre 2005, le Conseil annonce ce qui suit:

CORRECTION À L'ARTICLE NO 2

No de demande 2005-0951-5

Shaw propose de remplacer la condition de licence concernant l'utilisation des disponibilités locales, énoncée comme suit :

Le numéro du télécopieur et le courriel de la titulaire aurait dû se lire comme suit :

Adresse de la titulaire :

Shaw Communications Inc. 630-3e avenue Sud-Ouest Bureau 900 Calgary (Alberta) T2P 4L4

Télécopieur : (613) 234-2997 Courriel : michael.ferras@sjrb.ca

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

